



Assurance standard CSS

Votre sécurité:
notre priorité.

Vos avantages

- le libre choix du médecin et de l'hôpital (division commune) dans toute la Suisse
- des contributions aux verres de lunettes et aux lentilles de contact
- des prestations pour soins dentaires chez les enfants
- les échographies et l'indemnité d'allaitement en cas de maternité
- des médicaments complémentaires et moyens auxiliaires
- le compte «santé» avec de précieuses prestations dans le domaine de la prévention

Economiser sur les primes

- jusqu'à 75 % de rabais familial sur les primes des enfants et des adolescents
- 25 % de rabais pour absence de prestations

Des compléments judicieux

Vous vous intéressez également aux méthodes de médecine alternative? Etudiez alors notre assurance pour médecine alternative. Selon les circonstances, nous recommandons aussi l'assurance de cure et de soins ainsi que l'assurance pour cas d'urgence.

Une protection diversifiée, des «petits plus» intéressants.

L'assurance standard CSS offre une palette de prestations que ne vous offre pas ou que partiellement l'assurance obligatoire des soins. En cas d'hospitalisation, vous pouvez, grâce à l'assurance standard CSS, choisir votre hôpital dans toute la Suisse; vous n'êtes pas limité à votre canton. Les enfants bénéficient de prestations généreuses pour les soins dentaires. Et avec le compte «santé» nous participons volontiers à la promotion active de votre santé. Avec encore de nombreuses autres prestations, l'assurance standard CSS propose une couverture diversifiée dans les domaines ambulatoire.

Conseil au 0844 277 277
Votre portail client sur my.css.ch

Votre santé.
Votre partenaire. 

Informations et prestations d'un coup d'œil.

Hospitalisation

Couverture des coûts dans toute la Suisse dans des hôpitaux publics et privés reconnus par la CSS (liste des hôpitaux selon la LAMal et la CSS), division commune

Prestations facultatives en cas de séjour hospitalier

Max. CHF 30 par jour pendant 14 jours par année civile pour les frais de lit d'une personne accompagnant l'enfant hospitalisé et assuré à la CSS. Max CHF 100 par jour pour les soins du nourrisson en bonne santé assuré à la CSS en cas de nouvelle hospitalisation de la mère dans les 10 semaines qui suivent la naissance

Promotion de la santé/Prévention

50 % des frais, max. CHF 500 par année civile (fitness, activité physique, divers, toujours à hauteur de max. CHF 250), dans le cadre du compte «santé»

Etranger

Jusqu'à 30 ans:

Dans le monde entier, couverture complète des frais de guérison en cas de maladie aiguë et d'accident pendant 10 semaines

à partir de 31 ans:

Traitement ambulatoire: couverture en cas d'urgence dans le monde entier*

Traitement hospitalier: couverture en cas d'urgence dans le monde entier en division commune jusqu'à trois fois le tarif du canton de domicile en Suisse (cumul avec prestations de l'assurance obligatoire des soins)

Médicaments

Médicaments prescrits par un médecin et reconnus scientifiquement (sauf médicaments de la «Liste des spécialités» et de la «Liste des produits pharmaceutiques pour application spéciale [LPPA]»)*

Maternité

Couverture pour les échographies, offre complète de cours et de conseils dans le cadre du compte «santé»

Allaitement

Indemnité d'allaitement de CHF 200 par enfant, conseils en allaitement dans le cadre du compte «santé»

Stérilisation

Contribution aux frais ambulatoires ou stationnaires pour la ligature des trompes/vasectomie

Correction de la position des oreilles

Contribution aux coûts pour la correction des oreilles en ambulatoire ou en stationnaire pour les enfants jusqu'à 18 ans révolus

Examens préventifs

Examens gynécologiques préventifs*

Prévention/vaccins

Check-up médical, vaccins préventifs dans le cadre du compte «santé»

Verres de lunettes/Lentilles de contact

CHF 250 par paire de lunettes jusqu'à 18 ans, CHF 250 tous les 3 ans, à partir de 19 ans

Moyens auxiliaires

Couverture des frais selon liste des moyens auxiliaires de la CSS

Soins dentaires

50 %, max. CHF 1000 par année civile par enfant; 50 %, max. CHF 1000 par année civile pour extraction de dents de sagesse pour les adultes

Correction d'anomalies de la position des dents

50 %, max. CHF 12 000 jusqu'à 20 ans révolus

Hygiène dentaire

50 % des frais, max. CHF 150 par année civile pour les adultes jusqu'à 30 ans

Psychothérapie

CHF 40 par séance jusqu'à 20 séances par année civile pour le traitement de maladies par des psychothérapeutes reconnus selon liste CSS

* 10 % Quote-part